



SNUipp-FSU 23

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE

-----  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUÉRET  
Téléphone : 05 55 41 04 81  
Courriel : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

Guéret, le 12 novembre 2013

À

Monsieur le Recteur  
Chancelier des universités

Monsieur le Recteur,

La Creuse rencontre depuis de nombreuses années des difficultés pour permettre la mobilité des personnels du 1er degré dans le cadre des permutations informatisées. Ainsi, depuis plusieurs années, notre département détient le triste record du plus faible taux de satisfaction dans le cadre de cette opération de mutation. Cependant, depuis 2011, votre prédécesseur avait confié au DASEN de la Creuse la réunion régulière d'un groupe de travail afin de proposer des solutions à cette difficulté qui pénalise sévèrement les personnels creusois.

Celui-ci s'est réuni régulièrement au cours des années précédentes afin de discuter des calibrages retenus ainsi que pour définir une politique de gestion des flux de personnels dans chacun des 3 départements.

C'est ainsi qu'avaient été actées des pistes de travail que vous retrouverez dans les relevés de conclusions en pièces jointes.

Or, depuis le 19 décembre 2012, ce groupe de travail ne s'est plus réuni. Pire, des décisions qui avaient été actées au niveau académique ne sont plus respectées. Ce alors même que ce travail académique a produit des effets positifs puisque ce sont cette année 29 collègues qui ont pu rejoindre le département attendu au départ de la Creuse (4 permutations, 25 exeat). Nous sommes donc extrêmement inquiets de ne pas voir ce groupe de travail réuni.

Nous vous demandons donc de bien vouloir réunir ce groupe de travail académique afin notamment de :

- débattre de la stratégie de l'Académie pour favoriser la mobilité des personnels du 1er degré
- discuter des calibrages annoncés par l'Académie à l'Administration Centrale dans le cadre des opérations de permutations
- définir des objectifs dans le cadre des permutations et de la phase manuelle
- établir un calendrier académique précoce des ineat/exeat (au plus tard le 31 mars) de nature à favoriser les mutations : pour le SNUipp-FSU 23, ceci est une condition nécessaire à la satisfaction des demandes.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Départemental

Fabrice COUÉGNAS